

Bonjour,

Je me nomme François Robillard et je suis natif de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, j'ai vu la ville grandir et doubler de population dans les 15 dernières années. J'ai été élu conseiller municipal en 2005 à l'âge de 24 ans. De 2005 à 2017, j'ai représenté le district 1 et de 2017 à aujourd'hui le district 5. Je fus élu en 2005 sous la bannière de l'équipe Paulus Nouvelle Option et ce jusqu'à ma démission au début de 2016. À partir de ce moment, j'ai siégé comme indépendant et fait campagne en 2017 à titre d'indépendant. Depuis août 2020, je suis le chef d'un tout nouveau parti politique, soit Voix citoyenne – Équipe François Robillard.

Étant démocratiquement élu par les citoyens du district 5, je tiens à vous souligner que malheureusement, seuls les membres du conseil faisant partie de l'équipe Paulus ont participé à l'élaboration du projet de règlement 682. Depuis Décembre 2017, je suis exclu de toutes rencontres plénières ou rencontres préparatoires à une assemblée. De plus, aucun compte rendu ne m'est remis lorsque la mairesse et son équipe font ces rencontres avec les employés de la ville.

Je dépose ce mémoire afin de vous expliquer les raisons qui m'amènent à être contre ce nouveau règlements 682 concernant la division de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac en huit districts électoraux au lieu de six districts.

Contexte de pandémie et communication déficiente

Le contexte de pandémie a nui grandement au processus consultatif du projet de règlement. Une assemblée publique en présentiel fait en sorte que les citoyens peuvent facilement s'exprimer verbalement, ce qu'ils n'ont pas pu faire. Quoiqu'on en dise, une consultation écrite constitue une barrière pour plusieurs, car il peut être difficile de s'exprimer par écrit et ce dans un délai de 15 jours de surcroît.

Quand les électeurs participent, en personne, à ce genre de consultation, ils ont la chance de faire valoir leur opinion mais aussi de demander les raisons qui ont poussé le conseil à proposer et adopter un tel règlement, ce qui n'a pas eu lieu. Plusieurs électeurs n'étaient et ne sont nullement au courant de cette nouvelle carte des districts électoraux. Oui il y a eu les avis publics dans le journal l'Éveil, mais à l'ère de la technologie le journal papier ne rejoint qu'une partie des électeurs, il doit donc y avoir une combinaison avec les réseaux sociaux. Ce que la Commission a réussi à faire, la ville aurait dû emboîter le pas aussi. Les gens ne connaissent pas la Commission de la représentation électorale, donc ceci met une barrière lorsque l'on désire capter l'attention sur les réseaux sociaux. C'est pourquoi la ville aurait dû faire de même, car les gens consultent déjà régulièrement les publications émanant de la ville sur internet. De plus, les deux avis publics qui signifiaient les détails pour s'opposer (projet de règlement et règlement) aurait dû comporter une adresse courriel pour l'envoi des oppositions et non seulement une adresse postale. J'ai dû communiquer avec vous pour connaître l'adresse courriel et j'ai du relayé l'information aux citoyens en peu de temps. Il faut se rappeler que le délai suivant les avis publics, afin de s'opposer sont toujours resté à 15 jours, même en plein contexte de pandémie. Ces points n'ont fait qu'augmenter le niveau de difficulté.

La ville a toujours fait le minimum dans le dossier, en aucun temps la ville n'a fait référence au projet de règlement dans la rubrique actualité du site internet de la ville. Cette rubrique est la plus accessible aux citoyens qui naviguent sur le site. Sur la page Facebook de la ville, qui est l'outil le plus consulté des citoyens, il n'y a eu qu'une seule publication concernant ce sujet. Il s'agissait d'une publication datant du 24 avril 2020 ^{1,2}, qui suspendait le processus concernant les districts électoraux. Cette publication a causé une certaine confusion, car bon nombre de citoyens ont cru que la ville abandonnait le projet. En aucun temps, avant ou après cette date, la ville a fait référence aux districts électoraux sur sa page Facebook. Les assemblées du conseil du mois de mars à juillet ont tous été faits à huis clos, par téléphone et ont été enregistré en audio seulement. Même le document, préparé par la ville, n'a pas fait l'objet de diffusion aux citoyens. Il a été mis sur le site internet, sans annonce faite aux citoyens les invitants à aller consulter le document. J'ai l'impression que le travail a été fait dans le seul but de prouver à la Commission de la représentation électorale que la ville à bien fait son travail de représentation mais sans mettre l'effort pour informer les électeurs. Une ville transparente et qui veut vraiment informer ça population aurait dû mettre au minimum l'information concernant les deux consultations du 7 octobre 2020 sur ses différentes plateformes. Silence radio! La volonté de la Commission de la représentation électorale de consulter les citoyens ne semble pas être partagé par la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

À la période de question de l'assemblée du 24 avril 2020 ³ (à la 50^e minutes), j'ai demandé à la mairesse combien de gens s'étaient opposés au projet de règlement? J'ai eu comme réponse de la part de la mairesse qu'il y en avait plus que cent mais que les vérifications n'avaient pas encore été faites à savoir le total des citoyens. J'ai alors demandé, la même question à la greffière en lui mentionnant les chiffres avaient dû être envoyés à la Commission de la représentation électorale et j'ai eu comme réponse que les vérifications avaient été faites et qu'elle ne pouvait pas divulguer le nombre total d'électeurs qui se sont opposés. Cette information est encore aujourd'hui inconnue. Je considère cet

épisode comme un gros manque de transparence, comme si le fait de ne pas dévoiler le nombre total d'opposition allait contenir la vague d'indignation des citoyens.

Finances de la ville

Vous savez sans doute que la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac a vécu une catastrophe, en 2019, qui chamboula la vie du tiers de la population. Le bris de la digue a fait en sorte qu'un important secteur de la ville fut inondé pendant plusieurs jours voir des semaines pour plusieurs citoyens. Cet événement a défiguré une importante partie de la ville et a laissé des séquelles psychologiques et financières importantes sur population. Cette situation d'urgence a fait en sorte, que beaucoup d'argent ont été dépensé et une importante partie de ces dépenses devra être assumé en par la ville. À titre d'exemple, peu de temps, après le bris de la digue, la ville a aboli le poste de l'enviro-conseillère et reporté à une date ultérieur le projet d'éco-centre.^{4, 5} (Résolution 2019-04-148 et 2019-02-029).

Le budget 2020, ne fut pas adopté en décembre 2019, il a été reporté à deux reprises pour être finalement adopté le 29 février 2020.^{6, 7}(résolutions 2019-12-311 et 2020-01-013). À l'intérieur de ce cours laps de temps, la ville a dû transférer du fond de roulement 1 000 000\$ vers le compte épargne avec opérations ⁸ (résolution 2020-02-46) pour les dépenses courantes. Vous pouvez aussi constater que pour boucler le budget, la ville a dû affecter 841 150\$ afin d'équilibrer le budget 2020⁸(résolution 2020-02-45).

En séance extraordinaire, le samedi 29 février 2020, la ville a procédé à l'adoption du budget 2020. Je tiens à souligner que tout au long de la préparation du budget, j'ai aussi été tenu à l'écart du processus budgétaire et seul les membres de l'équipe Paulus ont participé à l'exercice. À la lecture du communiqué émis par la ville, le jour même, la hausse de taxes est attribuée à la hausse des coûts de déneigement et aux dépenses liées au bris de la digue ⁹. Vous pouvez constater, en regardant le reportage de TVA ¹⁰ qui couvrait l'adoption du budget 2020, que la mairesse et son équipe ont coupé partout où il était possible de couper, afin de

contenir la hausse de taxes. Il faut se rappeler que la ville a dû, en plus de couper partout, transférer près de 850 000\$ pour boucler le budget.

Lors de ce même reportage ¹⁰, nous apprenions que finalement les dépenses liées au bris de la digue de 2019, ne figureraient pas au budget 2020, mais figureront plutôt au budget 2021, ce qui contredit le communiqué ⁹ émis par la ville le jour même. Cela veut dire que la situation financière de la ville est loin d'être à son meilleur, car à ce jour, les gouvernements des paliers supérieurs n'ont pas annoncé d'aide supplémentaire à la ville outre les subventions de 80% (40% chaque palier) pour payer l'emprunt de 50 000 000\$ de dollars pour la reconstruction de la digue.

Malgré le fait que la mairesse qualifie la situation financière de bonne ¹¹(à 2h12 de l'assemblée), la ville a adopté une résolution, à l'assemblée du mois de juillet ¹² (résolution 2020-07-164), afin de contracter un emprunt de 5 000 000\$ sous forme de marge de crédit. Pour en rajouter une couche, les états financiers 2019 ont été reportés à une date ultérieure ¹²(Résolution 2020-08-195) et n'ont toujours pas été adoptés, encore moins présentés à la population. Les citoyens n'ont aucune idée de ce qui les attend financièrement pour le futur, mais le conseil ajoute tout de même deux districts. Cet ajout représente des dépenses annuelles de 70 000\$ pendant 4 ans, alors que nous n'avons aucunement l'obligation de le faire. En plus de cette dépense, la salle du conseil n'est pas du tout adaptée pour l'ajout de deux conseillers. Il y aura des dépenses à faire pour le réaménagement ou le déménagement de la salle du conseil. Ces dépenses n'ont visiblement pas été chiffrées et n'ont surtout pas été planifiées. C'est du côté financier que les citoyens sont le plus indignés, alors que le conseil coupe partout et demande aux citoyens de payer encore plus de taxes, mais que de l'autre côté le conseil décide d'engendrer des dépenses alors qu'il n'y a aucune obligation à le faire.

Urbanisme

À l'assemblée du mois de septembre, ¹³ (à 2h39 de l'assemblée) la greffière nous expliquait que la géomaticienne ainsi qu'elle-même avaient seulement regardé les permis de construction et les terrains déjà lotis au moment de faire la carte. Il n'y a eu aucune estimation, selon la vision future du le plan d'urbanisme. La simple raison pourquoi ça n'a pas été fait, c'est qu'il n'y a tout simplement pas de plan d'urbanisme avec des prévision à long terme. Il n'y a aucune vision urbanistique de la ville. Le meilleur exemple est le centre-ville. À l'assemblée du mois d'août, ¹¹(à 2h11 de l'assemblée) La mairesse nous disait que pour le centre-ville, il n'y avait aucun plan. Cependant, en 2018 la ville avait proposé un changement de zonage pour aller jusqu'à 8 étages sur un terrain du centre-ville. Ce projet devait comporter trois bâtiments de 100 unités chacun. Si nous calculons 1.5 personnes par unité, il y aurait eu un minimum de 450 personnes de plus au centre-ville. Si on suit la logique, même si aucun plan n'existe pour le centre-ville, selon la nouvelle carte, le districts 1 ne pourrait rester tel quel en 2024. Un tel projet, ferait en sorte que le district 1 ne respecterait plus le 15% demandé, car il est assuré que nous allons être plus de 20 000 dans les prochaines années. Une autre raison qui a été amené, était de faire la division des districts pour de bon et ne plus refaire les districts dans les années futures. Cette raison ne tient pas la route, car il y a encore trop de variables inconnues qui feront en sorte que dans les prochaines années, la règle du 15% ne sera plus respecté dans certains districts.

Un autre point d'interrogation majeur est la Zone d'intervention spéciale (ZIS) ¹⁴, cette zone qui touche pratiquement toute la portion au sud du chemin d'Oka. La ZIS est un moratoire qui dicte certaines règles au niveau des reconstructions et des constructions en plus d'interdire toutes demandes de dérogations mineures. Ces villes touchées sont en attente d'un nouveau cadre normatif qui sera fait par le gouvernement et qui instaurera de nouvelles règles pour l'ensemble de la zone visée. Nous n'avons encore aucune idée quand ce nouveau cadre sera en vigueur

et si cette importante portion de la ville sera en zone inondable ou non. Les nouvelles règles qui régiront ce territoire demeurent encore aujourd'hui inconnues et cela pourrait avoir un impact significatif sur tout le sud du territoire. La ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac à une situation d'exception quant à la reconstruction des maisons touchées par le sinistre. Il y a présentement plusieurs terrains vacants à ce jour qui pourraient être reconstruits. Ces terrains vacants ont été considérés dans le calcul des électeurs pour la division des districts électoraux 2, 3 et 4. Il faut cependant prendre en note que ces trois quartiers sont composé, d'une bonne proportion d'anciens chalets qui ont été rénovés en résidence permanente au fil du temps. Un bon nombre de ces résidences ne respectent plus la réglementation en vigueur sur plusieurs points. La reconstruction devient alors pratiquement impossible sans l'obtention d'une dérogation mineure qui ne peut se faire présentement en ZIS. Nous sommes encore face à de l'inconnu et je considère ce point comme une autre bonne raison d'attendre 4 ans avant de passer de 6 à 8 districts.

Représentation électorale

Si vous vous référez aux cartes des districts électoraux des précédentes élections, vous verrez qu'à partir de 2005, ainsi que les élections subséquentes, la ville a connu des hausses d'électeurs similaires à celle que l'on connaît maintenant. (Je n'ai malheureusement pas les cartes des années précédentes). Les districts électoraux ont changé à toutes les élections depuis 2005. Si on prend le document que la ville a fait concernant le règlement 682¹⁵, il est clair que la seule option qui a été regardé est l'option de rajouter deux districts électoraux. Les explications des éléments pris en considération en laisse beaucoup de côté. Il n'y a qu'une partie du ruisseau Perrier et le chemin d'Oka qui a été retenu comme barrière physique mais on oublie des axes importants de la ville tels que le boulevard Laurette-Théorêt, la rue Laurin, la piste cyclable (La Vagabonde) et tout particulièrement les boulevards des Pins et des Promenades. Quoiqu'en dise le document Power Point¹⁵, le boulevard des Promenades est maintenant considéré par l'administration Paulus, comme l'artère économique d'importance, car depuis plusieurs années la ville tente de dézoner les zones commerciales en multifamiliales sur le chemin d'Oka.

Comme nous avons pu l'entendre dans une des assemblées, l'option de garder six districts n'a pas été retenu. Il s'agit d'une hausse d'environ 700 électeurs. Il aurait été facile de seulement déplacer les limites des districts de la carte de 2017 pour équilibrer les districts et ce, tout en respectant les critères ainsi que la règle de 25%.

Prenons les districts 1 et 2 du règlement 682. Dans un premier temps, le district 2 de 2017 est un exemple parfait d'homogénéité. La barrière physique qui a été considéré est la piste cyclable et non le chemin d'Oka. Vous ne retrouvez pas cette homogénéité dans le district 1 de 2020, car on retrouve Plusieurs condos récents qui sont près du boulevard des Promenades et du boulevard des Pins. Alors qu'au

sud du boulevard des Promenades la grande majorité des résidences ont été construites dans les mêmes années que la partie est du district 2. La partie entre le boulevard des Promenades et le chemin d'Oka se retrouve composé en très grande majorité de maisons unifamiliales. Alors que le nord du boulevard des Promenades, entre les limites est de la ville et la 8^e avenue est composé de bâtiments multifamiliaux. On considère aussi les districts 3 et 4 similaires au district 2 ainsi qu'à une partie du district 1. En reprenant la carte de 2017, si nous repoussons les limites est des districts 4 et 3 vers l'est et repoussons la limite nord du district 2 vers le nord, nous équilibrons ces trois districts sans dénaturer l'essence même des critères de la loi.

Nous retrouvons la même chose au niveau des districts 5 et 6. Il y a une différence marquée, dans le district 5, entre le secteur de la rue de l'Érablière, qui date des années 90 et les nouveaux développements. Le district 6 a aussi un secteur qui date des années 90. Les axes routiers Laurin et des Pins auraient pu être privilégiés dans ces secteurs. Les districts 8 et 1 ont tous les deux des secteurs de multilogements qui sont sur le même axe soit le boulevard des Pins. Il aurait été pertinent de regrouper ces immeubles dans le même district.

La ville de Sainte-Marthe-sur-le-lac compte de nombreuses familles, dont plusieurs enfants qui atteindront la majorité dans les années futurs. La démographie n'a pas été prise en compte dans le calcul des nouveaux districts. Ce qui aura comme conséquence de devoir retravailler ce règlement dans quatre ans.

Conclusion

En terminant, les raisons qui amènent la ville à passer de six districts à huit districts électoraux ne tiennent pas la route. Il est inévitable que le règlement sera revu dans quatre ans dû aux nombreuses données inconnues et celles qui n'ont pas été prises en considérations dans l'élaboration du présent règlement. Il est étonnant que seuls les employés de la ville aient expliqué les raisons alors que le côté politique, s'est toujours caché derrière ses explications en ne présentant pas leur point de vue à la population au sujet de l'adoption du règlement 682. Il m'apparaît de plus en plus clair que les vraies raisons sont purement politiques, afin de diluer la grogne des gens au sud du chemin d'Oka, qui ont été affecté par les inondations du 27 avril 2019. Il est inconcevable que la ville ait toujours fait le minimum dans le dossier pour informer les citoyens. De plus, la ville n'a fait aucune publication concernant les deux séances de consultation du 7 octobre 2020. Le processus d'opposition complexe et extrêmement lourd en contexte de pandémie, la difficulté pour les citoyens à aller chercher l'information et par la suite de s'exprimer sur le sujet, sont des points à prendre en considération.

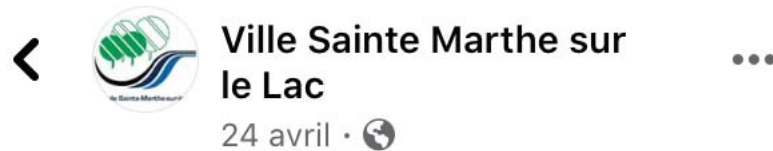
Le point majeur indignant les citoyens c'est au niveau financier. Je suis conscient que la Commission de la représentation électorale prendra sa décision surtout en fonction du respect des critères de la représentation électorale. Il y a des citoyens qui démolissent leur maison encore aujourd'hui soit un an et demi après le bris de la digue. Avec tous les événements que les citoyens ont subi et subissent encore, avec tous les problèmes financiers et psychologiques que ces électeurs ont subi et qu'ils vivent encore aujourd'hui avec la pandémie, cela amène ces gens à être très critiques vis-à-vis les dépenses faites par la ville. La construction de la nouvelle digue, les dépassements de coûts, les coupures que la ville a dû faire font en sorte que la situation financière de la ville est plus que fragile. L'impact financier peut représenter peu sur le budget total, mais pour une ville comme la

nôtre qui n'a pas d'industries, très peu de commerces et que du résidentiel, le fardeau financier se retrouve carrément sur le dos des citoyens.

Le règlement 682 ne fait aucunement l'unanimité au sein de la population mais aussi au conseil municipal. Lors de l'adoption du règlement, deux membres du conseil sur sept ont voté contre le projet soit Frédérique Lanthier et moi-même¹⁶(résolution 2020-06-113). Il est inévitable que la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac sera dans l'obligation de diviser son territoire en huit districts en 2024 dû à la population. Mais rien n'oblige à le faire présentement. La division du territoire en six districts peut très bien se faire en respectant la règle des 25% sans dénaturer la carte des districts de 2017. Cela permettra de mieux préparer le terrain à plusieurs niveaux et ainsi de bien faire les choses. La représentation des citoyens au conseil ne passe pas nécessairement par le nombre de conseillers mais bien par la qualité de ceux-ci à bien représenter leur secteur en toute transparence.

Références

- 1 <http://www.ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca/wp-content/uploads/2020/04/avis-public-suspension-assemblee-publique.pdf>
- 2 Photo de la publication



SUSPENSION DU PROCESSUS CONCERNANT LES DISTRICTS ÉLECTORAUX

Un nouvel avis public sera publié ultérieurement pour annoncer la tenue de l'assemblée relative au projet de Règlement numéro 682 concernant la division de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac en huit districts électoraux.

Plus d'informations en cliquant sur ce lien 


VILLE.SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC.QC.CA
www.ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca

 J'aime  Commenter  Partager

- 3 http://www.ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca/wp-content/uploads/2020/04/28_avril_2020.mp3

- 4 <http://www.ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca/wp-content/uploads/2017/08/procs-verbal-19-juillet-2019.pdf>
- 5 <http://www.ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca/wp-content/uploads/2017/08/procs-verbal-fvrier-2019.pdf>
- 6 <http://www.ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca/wp-content/uploads/2017/08/procs-verbal-dcembre-2019.pdf>
- 7 <http://www.ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca/wp-content/uploads/2017/08/procs-verbal-janvier-2020.pdf>
- 8 <http://www.ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca/wp-content/uploads/2017/08/procs-verbal-fvrier-2020.pdf>
- 9 <http://www.ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca/budget-2020-de-la-ville-de-sainte-marthe-sur-le-lac/>
- 10 <https://www.tvanouvelles.ca/2020/02/29/colere-et-frustration-a-sainte-marthe-sur-le-lac>
- 11 <http://www.ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca/wp-content/uploads/2020/08/sance25aout2020.mp3>
- 12 <http://www.ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca/wp-content/uploads/2020/06/procs-verbal-aot-2020.pdf>
- 13 <http://www.ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca/wp-content/uploads/2020/09/sance2020-09-22.mp3>
- 14 <https://cehq.gouv.qc.ca/zones-inond/zone-intervention-speciale.htm>
- 15 <http://www.ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca/wp-content/uploads/2020/05/prsentation-dtaille-consultation-crite-1.pdf>
- 16 <http://www.ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca/wp-content/uploads/2020/06/procs-verbal-juin-2020.pdf>